

Monsieur G. VAN CAUWELAERT
Directeur
A.A.T.L. - Direction des Monuments et
des Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : MK/2271.044.01
N/Réf. : AVL/KD/SGL-2.80/s.346
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Veydt, 15 et rue Faider, 6. Royal Skating – Garage Bugatti.
(Dossier traité par Mme M. Kreutz).

En réponse à votre demande du 5 avril 2004, réceptionnée le 8 avril, et conformément à l'article 18, §2 de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 21 avril 2004, notre Assemblée s'est prononcée favorablement sur la proposition de classement du bien sous-rubrique. Depuis le 9 mars 1995, celui-ci fait déjà l'objet d'une inscription sur la liste de sauvegarde comme monument pour ses façades à rue, ses charpentes et ses toitures couvrant les deux halls du bâtiment, en raison de leur intérêt artistique.

Des travaux d'entretien sont aujourd'hui nécessaires et des transformations importantes sont envisagées par le propriétaire moyennant un permis d'urbanisme. Certains éléments comme des vitraux, partiellement endommagés ou détruits rue Faider, méritent une restauration ou une restitution adéquate. Cependant, la CRMS estime que c'est la totalité du bâtiment qui mérite d'être préservée, comme témoin de la vie récréative des Saint-gillois dans le troisième quart du XIXe siècle. Le bâtiment a en effet été conçu comme piste couverte de patinage à roulettes avant de devenir le siège de l'importateur Bugatti, au début du XXe siècle.

Par conséquent, nous vous saurions gré de bien vouloir proposer au Gouvernement de faire sanctionner cette proposition par un arrêté d'ouverture de procédure de classement comme monument de la totalité du bâtiment, en raison de son intérêt historique et artistique. La Commission manifeste son souhait de visiter les lieux durant l'enquête.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

C.c. : M. W. Draps, Secrétaire d'Etat en charge de la protection du patrimoine.

P. PUTTEMANS
Président f.f.